



REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SIGSP DE MALESTROIT
SEANCE DU 5 AOUT 2024

Envoyé en préfecture le 26/08/2024
Reçu en préfecture le 26/08/2024
Publié le
ID : 056-255601437-20240805-2024_07_09_01-DE

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 août à 18 heures, le Conseil syndical, légalement convoqué le 1^{er} août, s'est réuni en salle du Conseil municipal de Malestroit – salle « Nominoë », sous la présidence de Mme BLANCO-HERCELIN, en séance publique, conformément à l'article L.5211- 1 du Code général des collectivités territoriales

Présents (11) : Carole BLANCO-HERCELIN ; Bruno GICQUELLO ; Christelle MARCY, Annie TOUZE, Loïc BALAC, Elodie GUILLOUCHE, Thierry GUE, Marie-Claude HOUEIX, Michel BERTHET, Morgane PERRET, Nolwenn MODICOM,

Absents ayant donné pouvoir (3) : Armelle ROBERT qui donne pouvoir à Nolwenn MODICOM ; Stéphanie BOEFFARD qui donne pouvoir à Marie-Claude HOUEIX ; Patricia ROUX qui donne pouvoir à Loïc BALAC

Absents excusés (2) : Peggy ASFEZ, Sylvie GUILLAUME

Secrétaire de séance : M. GICQUELLO est nommé secrétaire de séance.

2024_08_05_01 - Délibération portant affectation du résultat du CA 2023

Mme la Présidente expose :

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2022	Virement à la section d'investissement (#1068)	Résultat CA 2022	Soldes des R.A.R 2024	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	-60 879,12 €		-25756,47 €		-86 635,59 €
Fonctionnement	5 770,75 €	5 770,75 €	77 250,56 €		77 250,56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 : 77 250,56 €

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : 77 250,56 €

Solde disponible affecté comme suit :

- Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)
- Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) - €

Total affecté au c/ 1068 : 77 250,56 €

Après délibération, le conseil syndical :

- A l'unanimité, décide que le résultat constaté au compte administratif 2023, à savoir 77 250,56 € est affecté en totalité en section d'investissement

Carole BLANCO-HERCELIN
Présidente du SIGSP



Bruno GICQUELLO
Secrétaire de séance

